

ce sont les Grecs qui au Québec nous font connaître la restauration. Dans le domaine de la construction, beaucoup d'italophones sont à l'intérieur de cela et ils nous font connaître d'autres concepts. Le Québec a évolué, a changé avec la majorité française, avec la minorité anglaise, mais il s'est ajouté—ce qui est important et que l'on doit protéger—les communautés cultures.

Monsieur le Président, je termine en disant que même si le premier ministre n'assume pas ses responsabilités, même si les amendements proposés par le parti libéral et le Nouveau parti démocratique sont rejetés, je voterai pour l'Accord du lac Meech.

**L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)):** Monsieur le Président, j'aimerais offrir mes félicitations au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) pour avoir réussi un vrai tour de force en termes d'exercice mental. Il a réussi à se lever et d'un seul coup dire: d'abord, je suis favorable aux amendements que mon parti propose et qui auraient pour effet d'annuler et de mettre à toutes fins pratiques à l'eau l'Accord du lac Meech mais, d'un autre côté, je vais voter pour l'Accord du lac Meech. En même temps, c'est la faute de votre gouvernement et c'est la faute de votre premier ministre si le Québec entre à l'intérieur de la fédération, mais on veut qu'il entre à l'intérieur de la Confédération, mais c'est entièrement de votre faute s'il entre dans la Confédération. C'est un tour de force magistral. Il a réussi à dénoncer... et je pense qu'il n'y a personne qu'il n'a pas dénoncé à part vous, monsieur le Président, et avec raison. Il y a Robert Bourassa qu'il n'a pas dénoncé, mais il va le faire plus tard parce qu'il a fait référence au libre-échange, M. Bourassa est favorable au libre-échange, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) est contre, et comme notre gouvernement l'est d'ailleurs, nous, on est favorable avec M. Bourassa, il est avec nous d'ailleurs, il fait de grands compliments à notre premier ministre. Alors il aura l'occasion de le dénoncer plus tard.

Mais moi j'aimerais juste lui rappeler quelques faits historiques. Il attribue beaucoup de mérite à M. Bourassa. Je n'ai rien contre cela, au contraire, je pense que je lui en attribue beaucoup également. Mais est-ce qu'il a oublié que lors de la campagne électorale de 1984... il me semble, c'est drôle, je me rappelle un discours donné à Sept-Îles par le chef de l'opposition de l'époque, aujourd'hui le premier ministre du Canada qui avait, à ce moment-là, établi de façon assez claire qu'on faisait campagne sur le fait qu'il fallait faire tous les efforts au monde pour faire adhérer le Québec à la Constitution. C'est drôle, je me rappelle une visite de son chef actuel, ou de son chef temporaire, le chef intérimaire de son parti, une visite qu'il a faite au Québec dans la circonscription de Rimouski où il dénonçait les gens qui avaient voté oui au référendum. Il disait qu'ils n'avaient pas le droit d'être candidats. Et le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), je ne l'ai pas entendu dénoncer cette affirmation-là à l'époque. C'est cela la fameuse équipe qui aujourd'hui vote oui, non et peut-être pour tout ce qu'on leur présente. Je voudrais savoir de sa part, j'ai quelques questions à lui poser. D'abord: Est-ce qu'il est en faveur des abstentions de son parti sur le rapport du Comité mixte de la Chambre et du Sénat, parce que la position de son parti jusqu'à maintenant sur l'Accord du lac Meech,

c'est l'abstention. Si je comprends bien, vous défendez maintenant et vous représentez maintenant la position des abstentions, probablement les absents parce que vous êtes aussi les grands absents du Québec en ce moment.

Dans votre parti, d'ailleurs, il y a 13 personnes qui non seulement ne respecteront pas la position du parti, c'est-à-dire s'abstenir, parce que c'est cela la position officielle, maintenant ils vont voter contre, 13 sur 40, alors qu'à l'intérieur de notre parti, il fait référence au fait qu'il y en a 2, 2 sur 200, dont un qui vient aussi du Nord du Canada et qui pour la même raison que la députée actuelle du Yukon (M<sup>me</sup> McLaughlin) a choisi de voter contre l'Accord du lac Meech. Alors, je suis curieux de savoir si lui aussi s'abstient. Également, je suis curieux de savoir si, lors de la prochaine campagne électorale, il a l'intention de faire campagne sur les amendements proposés par son parti aujourd'hui sur l'Accord du lac Meech et qui de toute évidence seront rejetés. Alors, le député de Montréal—Sainte-Marie devrait nous dire, aujourd'hui, s'il a l'intention lors de la prochaine campagne électorale, oui ou non, s'il est capable d'être franc. Sa réponse va nous donner une idée aujourd'hui de sa franchise. S'il ne répond pas, on saura exactement à quoi s'en tenir, surtout si c'est une réponse vaseuse, si oui ou non, lors de la prochaine campagne électorale fédérale au Québec, le député de Montréal—Sainte-Marie va faire campagne pour les amendements qu'il propose aujourd'hui sur l'Accord du lac Meech.

**M. Malépart:** Monsieur le Président, je suis content que le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) me rappelle les engagements de son chef en campagne électorale. Il a tellement menti à la population, il a tellement trompé la population, les personnes âgées, les familles, que sur l'engagement sur l'Accord constitutionnel, tous les partis ont dit: Il faut ramener le Québec. Avez-vous déjà vu un stupide au Canada dire: On ne veut pas que le Québec soit dans la Constitution. A part le député de Sherbrooke. Monsieur le Président, cela démontre clairement sa stupidité. Lors de la campagne électorale, le premier ministre a menti à la population. Les personnes âgées l'ont dit. Il y a 71 p. 100 de la population qui sont en désaccord.

**Mme Mailly:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. le vice-président:** L'honorable députée de Gatineau (M<sup>me</sup> Mailly) invoque le Règlement.

**Mme Mailly:** Monsieur le Président, je crois que c'est évident. Je me pose des questions. On parle ici de mensonge et de tout cela. Il n'a pas répondu à la question. Il asperge tout le monde de mensonges y compris le premier ministre. Alors, je demande votre conseil, monsieur le Président. Est-ce que c'est de mise à la Chambre dans un débat de cette teneur, sur la Constitution et les droits du Québec, d'utiliser un langage semblable?

**M. le vice-président:** Ce n'est pas un langage qui est non parlementaire. Je ne crois pas que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) ait voulu dire que le premier ministre a menti délibérément. Donc, je lui donne le bénéfice du doute. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a la parole.

**M. Malépart:** Monsieur le Président, la députée qui vient de se lever sur une question de privilège peut-elle me dire que ce